



COMMISSION NATIONALE « EQUIPEMENTS SPORTIFS »

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Présidents,

Je vous prie de m'excuser pour mon absence et délégué à Christian VIGNOT, membre de la Commission de vous présenter l'ensemble des travaux de la Commission qui s'est réunie à plusieurs reprises et principalement pour le Schéma de Cohérence des Complexes boulistes, les actions menées ont été les suivantes :

1/ Subvention CNDS

Le Mouvement Sportif a subi les affres de restriction budgétaire imposé par l'Etat, c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Administration du CNDS n'a siégé qu'en Octobre 2015 où nous avons des projets (**BALARUC LES BAINS & SUSVILLE**) sur le plan National lesquels n'ont pas été retenus par le Conseil d'Administration du CNDS ; il faut savoir qu'il est préférable pour les porteurs de projets de se tourner vers les Dotations pour les Equipements Territoriaux (D.E.T.R.) lesquelles sont susceptibles d'être prises en compte par le Préfet de Région :

✓ **SARAMON**

- Pour ce projet de 4 jeux, la Commission qui avait émis un avis favorable auprès du CNOSF n'a pas été suivi des faits puisque celui-ci ne fut pas retenu lors de la dernière session de 2015. A ce jour, nous n'avons aucune information de la part du porteur de projet.

2/ Règles Fédérales

Comme nous l'indiquions dans notre Rapport d'Activités, la FFSB a été amenée à modifier ses critères d'attribution de Classement Fédéral en raison des règles instaurées par la F.I.B. Ces critères d'attribution seront applicables après acceptation par la CERFRES

Egalement la FFSB a élaboré un nouveau Cahier des Charges relatif aux sols extérieurs et intérieurs.

La Fédération va soumettre à la F.I.B. des Complexes couverts afin qu'ils leur soient attribués soit le Classement de niveau International soit de niveau Continental.

3/ Complexes en Projet

Concernant les projets de **BALARUC LES BAINS** de même que celui de **SUSVILLE** sont en attente de financement en dehors du CNDS Equipements. (DETR – C.Régional – C.Départemental –C.Communes)

Des projets sont en voie de programmation tel que l'extension du Complexe du Giffre à **MARIGNIER** lequel est envisagé pour 2017-2018

Un projet d'extension ou de Construction d'un nouveau Complexe de 8 Jeux est apparu, dernièrement, suite à une réunion en Mairie de **BRIANCON**, la Ville souhaitant un engagement moral de la Fédération envers ce projet ce qui fut fait dès les jours suivants ; ce projet serait susceptible de voir sa réalisation au cours de l'Olympiade 2017-2021 en raison des conditions économiques de la Collectivité

Pour les autres projets (MARLES LES MINES – MONTBRISON – TARARE - ALBERTVILLE – LA VILLEDIEU – AMIENS & SAINT CHEF)) rien n'a filtré sur la poursuite de ceux-ci

4/ Participation au sein d'Associations se rapportant au Sport

Selon le souhait formulé par notre Président, Philippe COQUET, la Commission Nationale siège au sein de l'Association FEDAIRSPORT ainsi qu'au sein de Groupes de Travail (Methodologie/Stratégie Schéma de Cohérence Territoriale) du CNOSF

Au cours de ces différentes réunions, il a été indiqué aux membres présents que le Ministère des Sports (CNDS) ou les Collectivités (C.Régional ou C. Général) ne prendraient, dans l'avenir, en compte que les demandes concernant des Equipements qui seraient inscrits dans un Schéma de Cohérence Territoriale de la Fédération concernée.

5/ Schéma de Cohérence Territoriale

Le principe d'élaborer ce Schéma pris lors de la dernière Assemblée Générale, il fut lancé une consultation afin de s'adjoindre, un étudiant en Développement Territorial du Sport afin de nous apporter son concours dans l'élaboration de celui-ci

Ce Schéma qui a toute son importance dans le plan de Développement Fédéral sera un outil fort important lorsque les Associations ou Clubs solliciteront les Collectivités et permettra le bien-fondé de leur demande ; il sera un outil important, au moment des demandes de subvention car l'Etat ou les Collectivités n'accorderont de subvention qu'aux Associations ou Clubs dont leur Fédération aura un Schéma de Cohérence Territoriale pour 2017-2021.

6/ Recherche de matériau permettant la Rénovation de nos Complexes anciens

La Commission en raison de l'ancienneté de certains Complexes couverts a recherché des matériaux qui permettraient de rénover nos sols intérieurs à un coût financier acceptable

Suite à une recherche et une analyse du produit, il a été préconisé à titre d'expérimentation d'installer des tapis PVC de 5mm d'ép., actuellement utilisés à ALASIO en Italie et qui donnent satisfaction aux joueurs ou joueuses ; il suffira que l'assise (soit enrobé ou ciment) soit parfaitement nettoyé et que soit réalisé avant la pose de ce tapis une résine d'accrochage, une fois posé le matériau, il restera la mise en place d'un mélange sableux de 2,5/ 3,-mm afin de parfaire la rénovation du sol.

A ce jour, le présent matériau ne bénéficie que d'une garantie biennale vu son délai de mise ne œuvre.

Très prochainement, nous devons aussi nous intéresser à un matériau
Je vous remercie de votre attention

Christophe GARIN

Président de la C.N.E.S.